



Compte rendu de l'audioconférence DIPA 29 Janvier 2021

Vous avez déjà été destinataires du compte rendu officiel de la DI suite à cette audioconférence.
Plus qu'un compte rendu, vous trouverez également les réflexions et avis de notre syndicat.

1- Point sur la situation des 3 directions régionales

L'adjointe au DI nous informe des derniers chiffres en matière de trafic aérien

- trafic aérien toujours au ralenti : au 05/01/21 environ 32700 passagers sur Roissy (-81% par rapport au 05/01/21) et 22000 passagers sur Orly (-67% par rapport au 05/01/21)

- DR Voyageurs :

Selon les dernières informations de la DGAC, le T1 et le T3 resteraient fermés jusqu'à mi-2022.

Les T2E, T2F et T2A restent ouverts. Le T2A est prévu de rester ouvert jusqu'au 15/02 et voire même jusqu'au 01/04 avec possibilité de fermeture en direction du T2BD.

Le T2C reste fermé depuis le 02/11 et pas de perspective d'ouverture, les vols ayant été transférés au T2A.

- DR Orly :

Orly 3 et 4 restent ouverts étant donné que l'activité sur les DOM continue ainsi que les vols africains.

Orly 1 reste fermé, tous les vols intra et schengen ayant été transférés sur Orly 3 et 4.

- DR Roissy Fret :

L'activité Général Cargo est toujours en retrait car liée aux vols commerciaux.

Le Fret Postal et le Fret express continuent leur progression.

2- Point sur la situation RH de la DIPA au 28/01/2021

Aucun cluster (au moins 3 agents positifs sans un même service) à la DIPA. Mieux depuis 3 semaines, aucun cas contact ou positif à Orly. Le bon respect des gestes barrières est souligné.

Sur chaque période de recensement (du vendredi n-1 au jeudi n), voici les chiffres communiqués pour la DIPA sur le nombre d'agents positifs COVID (cas entrants c'est à dire des nouveaux cas) au :

- 31/12 : 2 cas

- 07/01 : 5 cas (explication avancée : brassage dû au fêtes de fin d'année)

- 14/01 : 2 cas
- 21/01 : 2 cas
- 28/01 : 3 cas (1 en CO et 2 en SU)

Du 15/01 au 21/01 : 9 agents SU en septaine

Du 22/01 au 28/01 : 8 agents CO et 1 agent SU en septaine

Un point a été fait sur l'auto-déclaration symptôme COVID suite à la note RH4 du 18/01/2021.
Des précisions sont en préparation par la DI pour diffusion.

Si nous devions résumer :

- en cas de symptômes, se déclarer sur le site AMELI et placement en ASA par hiérarchie
- transmettre VH le document généré automatiquement par le site AMELI
- réaliser son test PCR dans les délais impartis
- renseigner le résultat du test sur le site AMELI
- si négatif, prévenir sa hiérarchie et reprise du travail
- si positif, AMELI génère un arrêt de travail qui a pour conséquence la non-application du jour de carence. Attention : uniquement l'arrêt de travail généré par AMELI est valable.

3- Point sur le TT

Au total, ce sont 262 conventions signés pour le télétravail, nous approchons donc petit à petit du maximum de TT possible sur la DIPA.

Voici les chiffres au :

- 07/01 : 153 agents
- 14/01 : 173 agents
- 21/01 : 188 agents
- 28/01 : 192 agents

Sur les 192 agents actuellement en TT, voici la répartition en fonction du nombre de jours de TT dans la semaine :

- 2 jours de TT par semaine : 54 CO et 7 SU
- 3 jours de TT par semaine : 23 CO et 5 SU
- 4 jours de TT par semaine : 5 CO et 2 SU
- 5 jours de TT par semaine : 4 CO et 1 SU

La Direction a indiqué que le nombre total de postes en télétravail est de 262 , nous allons donc très vite arriver aux limites puisque nous sommes actuellement à 192 télétravailleurs .

Pour la CGT, il faut augmenter le nombre d'agents placés en télétravail. La direction doit réfléchir dès maintenant à ouvrir le télétravail (FP en distanciel...) à d'autres catégories d'agents et dépasser ce nombre maximum surtout si la situation sanitaire se dégrade à nouveau.

Nous demandons la parution des chiffres sur le nombre maximum d'agents en télétravail (CO et SU) et une transparence sur les critères ou l'absence de critères sur la détermination du nombre de jours de télétravail.

4 – Question CGT

Pouvez-vous nous donner la date de parution du Tableau Interne des Mutations ? Il est important de l'avoir très rapidement, et ceci avant la fin de période de réflexion pour le redéploiement des agents de la surveillance, afin que les agents aient toutes les données entre leurs mains.

Le chef du BOP/GRH doit faire rapidement le point et nous tenir informés. Le TIM 1^{er} semestre 2021 sera certainement mince étant donné le redéploiement attendu des agents. Un ajustement sera peut-être même nécessaire après le redéploiement effectif des collègues. A suivre...

Pour la CGT, le TIM doit paraître très rapidement, la direction doit répondre aux questions que se posent de nombreux agents. En surveillance, certains collègues hésitent entre le TIM et le redéploiement.

**Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail :
snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr**